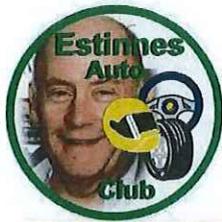


Contact mail : depat113@hotmail.com

RS Mémorial Balou 05 & 06 mars 2016

PC: Course Vellereille-les-Brayeux



Nouvelle E.S. de 14,050 KM EN LIGNE

Comptant pour:

- Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Championnats du Hainaut, du Brabant & Namur

Komt in aanmerking voor:

- Kampioenschap Federatie Wallonië-Brussel
- Kampioenschap van Henegauwen, Brabant en Namen

Règlement "on ligne" sur:

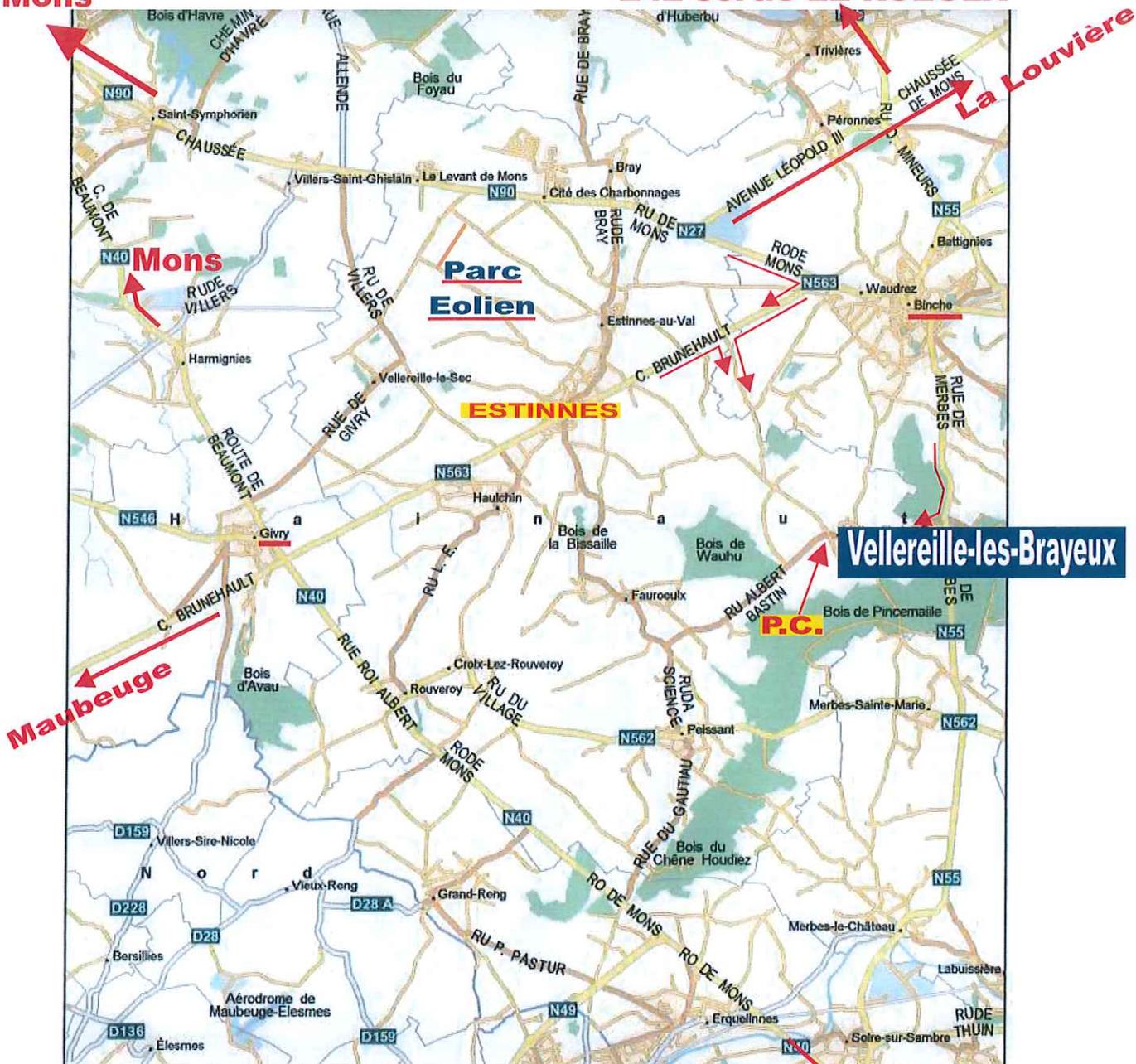
Bijzonder reglement "on ligne" op:

www.estinnesautoclub.be

Ed Resp.: ASBL Estinnes Auto Club 113 rue des Trieux B-7120 ESTINNES

Mons

E42 sortie LE ROEULX



Comment accéder à Vellereille-les-Brayeux :

Beaumont

De TOURNAI:

Autoroute A16 / E42. Sortie 21 (Le Roeulx) direction Binche, route Binche-Erquelines, quitter vers la droite vers Vellereille-Iles-Brayeux

De MONS:

Prendre route Mons-Beaumont, quitter à Givry (Cambuse) direction Binche, à l'Église d'Estinnes-au-Mont prendre à droite direction Fauroeux et prolonger jusqu'à Vellereille-les-Brayeux

De BRUXELLES:

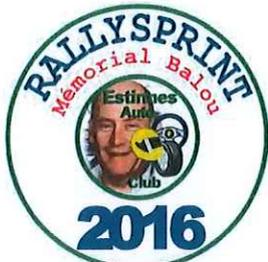
Autoroute E19. Sortie 21 (Le Roeulx) direction Binche, route Binche-Erquelines, quitter vers la droite vers Vellereille-les-Brayeux

De LIÈGE - NAMUR:

Autoroute E42 direction Mons. Sortie 21 (Le Roeulx) direction Binche, route Binche-Erquelines, quitter vers la droite vers Vellereille-les-Brayeux

De LUXEMBOURG:

Autoroute E411 direction NAMUR puis E 42 direction de MONS.. Sortie 21 (Le Roeulx) direction Binche, route Binche-Erquelines, quitter vers la droite vers Vellereille-les-Brayeux



RS ESTINNES Mémorial « BALOU »
Samedi 05 & dimanche 06 mars 2016



Club organisateur : ASBL ESTINNES AUTO CLUB

N° d'entreprise : 424.290.866

Epreuve : RS ESTINNES Mémorial « BALOU »

Visa ASAF n° : 2016/002

Date : 05 & 06 mars 2016

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

**Salle Communale sise Rue Albert Bastin à 7120 ESTINNES
(Vellereille-les-Brayeux – Comme au Leptines)**

G.P.S. : 50° 22' 46" N - 4° 08' 59" E

REGLEMENT PARTICULIER

PREAMBULE :

Définition de la manifestation pour la Division HISTO – DEMO

La Division « HISTO- DEMO » des rallyes de types Rallyes Sprints a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division « HISTO – DEMO » n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division « HISTO - DEMO » doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

Avertissement

Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité.

En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) **excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.**

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation. Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Temps maximum

En vertu de l'Art. 26.11.6.10 du RPR (HRS et HRF), les organisateurs appliqueront une limitation du temps de fonctionnement des infrastructures mises en place. Cette disposition est nécessaire pour éviter que les organisateurs n'attendent indéfiniment des concurrents en panne, non désireux de parcourir chaque boucle ou rentrés chez eux sans prévenir.

Elle est également nécessaire pour établir et respecter le timing de la manifestation, plus d'une boucle étant prévues au programme.

L'organisateur pourra fixer un délai indicatif raisonnable pour parcourir chaque secteur, section ou boucle. Il est à noter que l'organisateur pourra considérer, que le délai de mise hors course (tel qu'il est calculé pour les rallyes de type B et tel qu'il est décrit à l'Art. 18 du RPR), applicable aux concurrents des autres divisions, représente ce « délai indicatif raisonnable ».

Dans ce cas, l'ES deviendra inaccessible à l'expiration du délai de mise hors course, calculé sur base du timing du dernier concurrent de la Division **HISTO-DEMO** à avoir pris le départ de la section ou boucle. Ces indications seront communiquées lors du passage au contrôle administratif.

Les concurrents qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans la durée de fonctionnement de l'ES d'une boucle se rendront directement au parc de regroupement suivant d'où ils pourront repartir, en temps voulus, pour la boucle suivante.

Coéquipiers

Le coéquipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division « **HISTO - DEMO** » **DOIT être âgé de 18 ans au minimum. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le coéquipier.**

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés, ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Admission des véhicules

- Seul, un véhicule immatriculé, fabriqué, mis en circulation ou homologué **avant le 31 décembre 1990 à minuit** est admissible. **Aucune exception ne sera autorisée.**
- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;
- Le véhicule devra être en **conformité** avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;
- Tous les véhicules **immatriculés à l'étranger** devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures « **conduites intérieures** » sont autorisées à participer.

Les voitures du type « **cabriolet** » ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau « **6 points** » avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle.

Il est toutefois précisé que cette dernière disposition ne s'applique pas de manière contraignante aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation a été effectuée au plus tard le **31/12/1961**.

L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2. du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille des « Vérifications » spécifique.

Equipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est **INTERDIT** durant les parcours de liaison.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division **Histo-Démo**, elles y seront remplacées par des **amendes** et/ou des "**Avertissements**" (**Carton Jaune et Carton Rouge**).

A la réception de son deuxième "**Avertissement**", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des « Reconnaissances », pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show », pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Rappel : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas **IMPOSES** mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, **INTERDITS** ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

TIMING

13/01/2016			Parution du règlement	
01/02/2016			Date de début des engagements	
05/02/2016			Date extrême d'engagement pour les pilotes prioritaires .	
01/03/2016			Clôture des paiements par banque	
03/03/2016	à	12h00	Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros	
	à	19h00	Attribution des numéros	
	à	20.30	Affichage de la liste des engagés au Local, Place des Combattants à 7120 Vellereille-les-Brayeux Tel : +32(0)64-332.579	
	à	22.00	Fin de la permanence téléphonique	
05/03/2016	à	14.00	Ouverture de la permanence	
	à	14.00	Ouverture des vérifications administratives et distribution du Road-Book Début des reconnaissances	
	à	14.30	Début des vérifications techniques à proximité de la Salle Communale (Art. 8). Voir plan accès dans votre RB, présence d'un C.H.	
	à	17.00	Fermeture des vérifications administratives	
	à	18.30	Fermeture des vérifications techniques	
	à	19.00	Fin des reconnaissances Fermeture du secrétariat	
06/03/2016	à	06.00	Début des reconnaissances avec voiture « civile »	
	à	07.00	Ouverture des V.A. et V.T. (complémentaires)	
	à	07.00	Fin des reconnaissances	
	à	07.30	Fermeture des V.A. (complémentaires)	
	à	07.30	Fermeture des V.T. (complémentaires)	
	à	07.50	Affichage de la liste des voitures qualifiées	
	à	08.30	Ouverture du parc fermé de départ (par ordre de numéros de départs (2 voitures par minutes)).	
	à	08.35 8'	Départ de la première PH pour le tronçon 1 Après la dernière PH, départ 1 ^{ère} voiture div. 1-2-3-4	
	à	11.30 8'	Départ de la première PH pour le tronçon 2 Après la dernière PH, départ 1 ^{ère} voiture div. 1-2-3-4	
	à	14.00 8'	Départ de la première PH pour le tronçon 3 Après la dernière PH, départ 1 ^{ère} voiture div. 1-2-3-4	
	à	16.30 8'	Départ de la première PH pour le tronçon 4 Après la dernière PH, départ 1 ^{ère} voiture div. 1-2-3-4	
	à	18.00	Rentrée 1 ^{ère} voiture au parc fermé	
			30'	Après rentrée de la dernière voiture au Parc Fermé, AFFICHAGE OFFICIEUX DES RESULTATS.
			30'	AFFICHAGE OFFICIEL DES RESULTATS
		30'	Proclamation des résultats (Maximum à 22h00)	

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	LACROIX Luc	HT 232
Directeur de course adjoint	VERLINDEN Danny	HT 239
Directeur de sécurité	POIVRE Michel	HT 233
Directeur de sécurité adjoint	CORDIER Daniel	HT 228
Secrétaire	DENEUFBOURG Céline	HT 229
Relation concurrents	KEPPENS Eric	HT 230
Responsable du parcours	LEJEUNE Marvin	HT 234
Bureau de calcul	C.S.A.P. Hainaut	
Responsable du service médical	LACROIX Luc	HT 232
Représentant officiel sur la ligne de départ	POIVRE Michel	HT 233
Responsable du Parc Fermé	KRÖNER André	HT 347
- Service médical	CRS & Ambulances PARAMSERVICE	
- Nombre d'ambulances	DEUX	
Responsable de l'E.S.	DEJASSE Didier	ASAF 828
Responsable équipe sécurité	LECHIEN Charles	CAS 20504

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

<u>Commissaires Sportifs</u>		
Président de Collège :	WALBRECQ Laurent	Lic. ASAF : Ht 364
Membre :	VANDERLIN Pierre	Lic. ASAF : BT 113
Stagiaire	SAVARY Rémy	Lic. ASAF : Ht 254
<u>Commissaires Techniques</u>		
Président de Collège :	GILBERT Georges	Lic. ASAF : Na 973
C.T.	LIEMANS Katia	Lic. ASAF : Na 902
C.T.	DERENNE Didier	Lic. ASAF : Na 881
C.T.	RIHOUX Daniel	Lic. ASAF : Na 813
C.T.	GOSSELIN Jean-Louis	Lic. ASAF : Ht 390
C.T.	LEJEUNE René	Lic. ASAF : Ht 227
C.T.	TOURNAY Pierre	Lic. ASAF : Ht 365
Secrétaires :	CATOUL Marie-Luce	Lic. ASAF : Na 964
	LORENT Isabelle	Lic. ASAF : Na 880
Observateur :	PUISSANT Jean-Claude	Lic. ASAF : Na 957
Inspecteur Sécurité :	LIMBOURG Eddy	Lic. ASAF : Ht 311
Stagiaire I.S.	GREUSE Daniel	Lic. ASAF : Ht 209

PERMANENCES

- **Jusqu'au 04 MARS *UNIQUEMENT* de 18 à 21 heures**
 - ° **LEJEUNE Marvin** GSM : +32.471-64.52.15 lejeune89@gmail.com
40 Chemin de Maubeuge 7120 Estinnes
 - ° **KEPPENS Eric** (Relation concurrents) GSM : +32.477/31.70.80
5 Rue des Couturelles 6110 Montigny le Tilleul
 - ° **DENEUFBOURG Patrick** GSM : +32.478/267-944 (ou SMS) , depat113@hotmail.com
113 Rue des Trieux 7120 Estinnes

Pendant :

- ° **LACROIX Luc** (Directeur de course) GSM : +32.496/282-226
17/D Rue du Moulin 7120 Estinnes
- ° **KEPPENS Eric** (Relation concurrents) GSM : +32.477/31.70.80
5 Rue des Couturelles 6110 Montigny le Tilleul

Le lundi 07 & mardi 08 mars de 16h30 à 19h30 :

° **DENEUFBOURG Patrick GSM : +32.478/267-944 (ou SMS) , depat113@hotmail.com**

113 Rue des Trieux 7120 Estinnes

TABLEAU D’AFFICHAGE

Situation exacte : Il se trouvera à l'intérieur de la **Salle Communale sise Rue Albert Bastin à 7120 Vellereille-les-Brayeux**

ORGANISATION

ART. 1 DEFINITION

Le **06 mars 2016**, une épreuve dénommée « **Rallye-Sprint d’Estinnes – Mémorial « BALOU »** (23^{ème} édition du RS et 2^{ème} édition du Mémorial « BALOU »), comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Championnats Provinciaux de Hainaut , du Brabant & de Namur , sera organisée conformément aux dernières prescriptions **ASAF** ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

ART. 2 PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape de classement **en ligne** d'une longueur de **14,050 km** (dont 0 % de terre), plus **21,620 km** de liaison à parcourir **4 fois**, soit au total **142,680 km** dont **56,200 km** d'étape de classement.

ART. 3 ADMISSION DES VEHICULES

L'épreuve accueillera :

- les concurrents des Divisions 1, 2, 3 & 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R.
- Elle accueillera également ceux de la Division **Histo-Démo** (Voir Art. 26.2 et 26.11.6. du RPR)

ART. 4 NOMBRE MAXIMAUX D'ENGAGES

Le nombre de participants est limité à **120** en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic , PH S/R (Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5. du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagement régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réserviste **24 (20 %)** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **120** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarques : Les **pilotes prioritaires** aux termes de l'art. 5.2 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le **05 février 2016** (30^{ème} jour avant la date de l'épreuve) à **20h00**.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

Le nombre de participants est limité à 20 en ce qui concerne la Divisions Histo-Démo (Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5. Du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagement régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réserviste **4 (20 %)** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **20** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Il sera admis que si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé jusqu'à concurrence du total cumulé, édité et approuvé.

ART. 5 - A **ENGAGEMENT** (Important : Voir Art. 9. du RSG)

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche « **Vérfications** » **adéquate** devra parvenir, **EXCLUSIVEMENT** par **VOIE POSTALE**, au plus tôt le **1er février** et, au plus tard, le **03 mars 2016** à **12h00** à l'adresse suivante :

RS ESTINNES Mémorial « BALOU » Rue des Trieux n° 113 à B/7120 ESTINNES.

Photocopies des licences :

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont invités à joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les **photocopies de leurs licence**, en cours de validité (**pilote & copilote**)

N.B. : **Aucun envoi recommandé ne sera, ni enlevé, ni accepté.**

Le droit d'engagement devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :

N° : Iban n° **BE25 0682 1592 7582** BIC n° **GKCCBEBB** Intitulé : **Estinnes Auto Club**

Avant le 1er mars 2016 (**Attention aux délais bancaires**).

Le paiement du droit d'engagement se fera uniquement par virement bancaire (le dépôt d'argent est donc dorénavant interdit) pour un seul équipage. Autrement dit, un virement par équipage.

Le virement précisera clairement le nom du participant ou de l'équipage.

Le montant de l'engagement est fixé à :

- ° **140 €** pour les **Divisions 1, 2, 3 et PH Classic & PH S/R.**
- ° **175 €** pour la **Division 4.**
- ° **100 €** pour la **Division Histo-Démo (Division 4).**

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'au jour de l'épreuve, au max, **1h** avant la fermeture du contrôle des documents, soit à **16h00** moyennant le paiement d'une majoration de **15 €** (Voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b.)

ART. 5 - B **ATTRIBUTION DES NUMEROS** (voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu le **jeudi 03 mars 2016** à **19h00**.

Permanence téléphonique à partir de **20h30** (Tél : **+32(0)64-332.579** jusqu'à **22h00**)

Les numéros en Divisions 1,2,3 & 4 seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH-SR, de **201 à 250** ; en Division PH Classic de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**.

ART. 6 **ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS**

Situation du parc d'assistance : **Rue Ernest Lefébure à Haulchin avec prolongement dans la Rue des Alliés à Rouveroy. Ces rues seront mises en « sens unique » afin d'y assurer votre sécurité.**

GPS entrée : 50°22'52.41" N - 4°04'41.36" E GPS sortie : 50°21'38.20" N - 4°03'39.82" E

Tout véhicule d'assistance ou autre attaché à un équipage ne respectant pas son roadbook entraînera un rapport qui sera remis à la Direction de Course, pouvant entraîner la mise hors course de l'équipage concerné !

Vous pouvez stationner remorques, camping car ou caravanes dans les rues de ce parc d'assistance mais uniquement côté droit dans le sens de la course.

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de 25 €

LE DEPOT D'IMMONDICE EST INTERDIT

Station à essence accessible durant l'épreuve : **OUI (Station ESSO Chaussée Brunehaut n° 87 à 7120 Estinnes-au-Mont sur la liaison avant l'E.C.) ; N 50°24'02.94" E 04°06'28.51"**.

ART. 7 **RECONNAISSANCES**

L'épreuve ne pourra être reconnue "librement" que le **samedi 05 mars**, entre **14h00** et **19h00** et le **dimanche 06 mars**, de **06h00** à **07h00**

Les participants des Divisions « Histo-Démo » y prendront également part.

Lors des reconnaissances, **LE PORT DU CASQUE EST INTERDIT**

Lors de son passage au secrétariat, chaque concurrent est tenu de faire enregistrer le véhicule de reconnaissance sur le document qui lui sera remis à cet effet.

En cas de non respect des heures de reconnaissances ou d'infractions sportives et routières relevées par un juge de fait ou les services de police, le concurrent fautif sera pénalisé conformément à l'art 2.5.5.1 du RPR Page 223.

Identité et attributions des « juges de faits » :

LACROIX Luc Directeurs de course, **DENEUFBOURG Patrick, LEJEUNE René & CORDIER Daniel** Commissaires.

Leurs rapports et leurs jugements seront sans appel.

Lors des reconnaissances, les concurrents circulent sous le couvert de leur propre assurance « RC circulation personnelle » comme tout autre usager de la route et dans le respect le plus stricte du Code de la Route.

ART. 8 PARC FERME

Le parc fermé sera situé **Rue Jules Letellier – à proximité du P.C. - à 7120 Vellereille-les-Brayeux**
GPS entrée parc : 50°22'46.64" N - 4°08'59.76" E

Il sera accessible le **dimanche 06 mars 2016**, à partir de **08H00** par ordre de numéros de départ (Vérifier votre heure d'entrée sur le tableau d'affichage officiel se trouvant dans la salle).

ART. 9 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le **samedi 05 mars** de **14h00 à 17h00** à l'intérieur de la salle communale et le **dimanche 06 mars** entre **7h00 et 7h30** (pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille et qui en auront demandé l'autorisation à la direction de course)
Elles se dérouleront : **dans la salle communale – Rue A. Bastin à 7120 Vellereille-les-Brayeux.**

Documents à présenter :

- carte d'identité
- Permis de conduire
- Licences « **Sportive 2016** » **ASAF** ou **VAS**

ATTENTION : En dehors des licences « 1 L-L » (Histo-Démo), « 1 J-B » et « 1 JA4 » (équivalentes aux licences « L », « B » & « A4 »), il n'existe pas de licence d'un jour pour les Rallyes Sprints. En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquise seront donc admis au départ (Voir art. 2.2.10 du RSG)

Le coéquipier (**obligatoirement le même durant tout le meeting**) d'une voiture inscrite en Division **Histo-Démo**, **DOIT avoir atteint l'âge de 18 ans.**
Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la compétition.

Les licences seront conservées par l'organisateur jusqu'à la rentrée du véhicule au parc fermé final. (sauf en cas d'abandon ou de sortie de route). Vos licences vous seront rendues dès réception de la feuille complétée par le CT après inspection du véhicule et de la déclaration d'accident éventuellement utilisée. Vous pourrez dès lors récupérer vos licences à l'entrée du Parc Fermé Final (un(e) délégué(e) de la Direction de course sera présent(e)) pour autant que les conditions soient requises et ce dans tout les cas avant **20h00.**

ART. 10 VERIFICATIONS TECHNIQUES

Pour rappel : vous devez fournir une photocopie (non **COULEUR** – ou indiquer la mention « **COPY** ») des documents du véhicule (**certificat immatriculation, carte verte assurance, certificat du contrôle technique civil**).

Elles auront lieu le **samedi 05 mars** entre **14h30 et 18h30** et le **dimanche 06 mars** entre **07h00 et 07h30** (**pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille et qui en auront fait la demande de dérogation lors de l'introduction du document d'engagement**).

Les voitures de TOUTES les divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises

Elles se dérouleront suivant le timing de l'organisateur (timing inscrit sur votre feuille VT remise lors de votre passage aux vérifications administratives)

Lieu des éventuelles VT finales **Cour de l'école jouxtant le PC course ou à proximité de la salle.**

ART. 11 DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, **devront** être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (fin de manche) à la Direction de Course.

ART. 12 OBLIGATOIRE EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la manche en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : **Dans la cour de l'école à proximité de la salle.**

ART. 13 PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant : **30 minutes après l'officialisation des résultats dans la Salle Communal sise Rue A. Bastin à 7120 Vellereille-les-Brayeux.**

Coupes aux :

- 1^{er} Equipage Estinnes Auto Club
- Trophée « **BALOU** » au pilote le plus spectaculaire
- 1^{ère} Dame du classement **PH S/R**
- 1^{er} de la Division **PH S/R** (pilotes et copilotes)
- 1^{ère} Dame du classement **PH Classic** (3 classes confondues)
- 1^{er} de chaque classe **PH Classic** (pilotes et copilotes)
- 1^{er} du classement de la Division **PH Classic** (3 classes confondues – pilotes & copilote)
- 1^{ère} Dame du classement Division 4
- 3 premiers de chaque classe (pilotes et copilotes) de la Division 4
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et copilotes)
- 1^{ère} Dame du classement (**D1, 2 et 3 confondues**)
- 1^{er} équipage féminin (**D1, 2 et 3 confondues**)
- 1^{ère} écurie du classement (**D1, 2 et 3 confondues**)
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et copilotes)
- 5 premiers du classement des **D1, 2 et 3 confondues** (pilotes et copilotes)

ART. 14 DIVERS

Road Book d'assistance & Panonceaux "assistance" vous seront remis lors de votre passage aux vérifications administratives.

Le Programme sera disponible dès le samedi **05 mars à 14h00** à la salle Communale pour la somme de **3,00 €**, l'accès à la spéciale étant gratuit.

Restauration :

- **Friterie** à proximité de la salle communale
- **Le « Mile Luce »** au centre de Binche avenue Wanderpepen (Route de Charleroi)
- **Snack « L'Élégance »**. Place du Bicentenaire à Haulchin .
- **La CREDENCE** sortie de Binche vers Merbes-le-Château, à l'entrée de Vellereille-les-Brayeux.
- **Friterie de la Place** Place Communale à Estinnes-au-Mont friteriedelaplace@gmail.com
- « **Aux Délices d'Antant** » **Rue Grande 35 7120 Estinnes-au-Mont** GSM 0497 57 04 45 TEL 064/331-119
MAIL : jp.liem@hotmail.com

Hôtels - logements:

- **La Fleur de Lin** Chambres et tables d'hôtes sise 2 Rue du Cheneau à B/7120 Estinnes (Vellereille-les-Brayeux, à 1,5 Km du PC course) www.fleurdelin.be Tel : +32.(0) 64/441-942
- **Best Western Plus Orange Hôtel (Sortie autoroute Le Roeulx direction de Binche)**
Chaussée du Pont de Sart, 238 7110 La Louvière (à proximité du Pont Canal)
Tél : +32 (0) 64 45 15 17 GSM : +32 (0) 492 27 73 87
- **Les Volets Verts** 4 Rue de la triperie à Binche (derrière l'hôtel de Ville) Tel : +32 (0) 64/333.147
- **Les Grands Près** gîte à la ferme à Hantes-Wihéries (entre Erquelines et Beaumont)
Tel : +32 (0) 71/555.078 www.legrandpre.be GPS : N 4° 10' 48" E 50° 17' 23"
- **Hôtel AKENA** Gare autoroutière 7110 Houdeng (La Louvière)
Tel : +32 (0) 64/664-444 www.hotels-akena.com akena@skynet.be
GPS : N 50° 30' 221" E 04° 10' 704"

- **Les Jardins de l'Ermitage** gîtes ruraux sis 18 Voie Blanche à B/7040 Aulnoy-Quevy
Tel : +32 (0) 494/540-487 www.llesjardinsdelermitage.com
- **La Ferme de la Princesse** Gîtes à la ferme sise 1 Voie Miclotte à B/7131 Binche (Waudrez)
www.lafermedelaprincesse.be Tel : +32 (0)64/337-887
- **Le Moulin Blanc** Gîte sis 17 Rue du Moulin Blanc à B/7130 Binche
Julien.beautrix@skynet.be Tel : +32 (0)64/848-120
- **Le Chalet** Gîte sis 52/B Rue du Château à B/7134 Binche (Epinois)
info@gitebinche.be Tel : +32 (0)64/370-157

ART. 15 LITIGES

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV.).

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

Eddy LIMBOURG , Lic. n° HT 311 en date du 07 janvier 2016 (CSAP HT)

Guy RENARD , Lic. n° LG 412 en date du 13 janvier 2016 (ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par Monsieur **LIMBOURG Eddy** (Lic. **Ht 311**) en date du **07 janvier 2016**

RS ESTINNES- Mémorial BALOU

N°:

06 MARS 2016

VERIFICATIONS

*Renseignements d'identification à compléter par le concurrent AVANT l'envoi du document***PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)**

Nom :						Prénom :				Signature :		
Si pseudonyme : « _____ »												
Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											

COPILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom :						Prénom :				Signature :		
Si pseudonyme : « _____ »												
Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											

Marque & Type :**N° de châssis :****Immatriculation du véhicule (plaque n°):**

Cylindrée

Division

Classe

C.C.

Compagnie d'assurance :

Police n°

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies	
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques	
Eclairage		Fixations des roues	
Documents de bord		Fonctionnement des freins	
Réservoir à essence		Anneaux de remorquage	
Canalisation d'essence		Autocollants ASAF	
Tôle pare-feu avant/arrière		Passeport ASAF PH N°	
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)	
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :	
Batterie			
Extincteur			
Appui-tête		Conformité de classe	
Casque/ HANS		Conformité de division	
Fixations dans l'habitacle		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Rétroviseurs Ext. / Int.		Commissaire Technique	
Ornement extérieur		Nom/Cachet :	
Echappement		Licence N°:	
Protections des tuyauteries		Visa des vérifications administratives :	
Poids			

Passage aux VT : Samedi **OU** Dimanche (Pour le dimanche matin : **Dérogation préalable** à obtenir de l'organisateur soit avant le **01/03/2016**)

Document pour HISTO-DEMO au verso (page 11)

RS ESTINNES- Mémorial BALOU

N°:

06 MARS 2016**VERIFICATIONS (Division(s) HISTO – DEMO)***Renseignements d'identification à compléter par le concurrent AVANT l'envoi du document***PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)**

Nom :						Prénom :					Signature :		
Si pseudonyme : « »													
Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type	
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												

COPILOTE/ PASSAGER (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom :						Prénom :					Signature :		
Si pseudonyme : « »													
Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type	
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												

Marque & Type :						N° de châssis :					
Marque d'Immatriculation du véhicule (plaque n°):						HISTO-DEMO					
Compagnie d'assurance :						Police n°					

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Documents de bord		
Eclairage		
Ceintures de sécurité / Harnais		
Extincteur		
Casque		
Pneumatiques		Divers :

EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
NON CONFORME	<input type="checkbox"/>

Commissaire Technique

Licence N°:	
Nom/Cachet :	

Visa des vérifications administratives :

Passage aux VT : Samedi **OU** Dimanche (Pour le dimanche matin : **Dérogation préalable** à obtenir de l'organisateur soit avant le **01/03/2016**)

Document pour Div 1,2,3,4 & « PH » au verso (page 10)

Club organisateur : **ESTINNES AUTO CLUB** Date : **06/03/2016**
 Epreuve : **RALLYE SPRINT ESTINNES Mémorial « BALOU »** N°
 Bulletin d'inscription à renvoyer à partir du **01/02/2016** jusqu'au **03/03/2016**
 (VOIE POSTALE) à **RS ESTINNES 113 Rue des Trieux B/7120 ESTINNES**

CASES RESERVEES A L'ORGANISATION

<u>Engagement reçu</u>	<u>Paiement reçu</u>	DIVISION	ORDRE D'INSCRIPTION
Le / /2016	Le / /2016	CLASSE	

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné(e), (pilote)
 Nom : Prénom : Homme / Femme
 Si pseudonyme : « »
 Né(e) le : Adresse : N°
 Code postal : Localité :

Accepte **n'accepte pas** d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°.Tél/ GSM : E-mail :

ASAF	VAS	N° licence	Type	Ecurie
BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom Prénom : Homme / Femme
 Si pseudonyme : « »
 Né(e) le : Adresse : N°
 Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°.Tél/ GSM : E-mail :

ASAF	VAS	N° licence	Type	Ecurie
BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

VEHICULE

Marque : Type : Immatriculation n° :
 Année de construction : Châssis N° :
 Cylindrée : cc Compagnie d'assurance :
 Police n° :

Division	Division 1	Classe 1 (0 à 1400 cc) Min. A4	Classe 2 (+ de 1400 à 1600 cc) Min. A4	Classe 3 (+ de 1600 cc) Min. A3	
	Division 2	Classe 4 (0 à 1400 cc) Min. A4	Classe 5 (+ de 1400 à 1600 cc) Min. A4	Classe 6 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A3	Classe 7 (+ de 2000 cc) A3-A1
Classe	Division 3	Classe 8 (0 à 1400 cc) Min. A4	Classe 9 (+ de 1400 à 1600 cc) Min. A3	Classe 10 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A3	Classe 11 (+ de 2000 cc) Min. A3
	Division 4	Classe 12 (0 à 1600 cc) Min. A3	Classe 13 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A3	Classe 14 (+ de 2000 cc) Min. A3	Classe 15 (= Div 1 ou 2, + de 2500/3000 cc) (pneus de tourisme) Min. A3
Division PH Classic PH S/R		Classe 16 (0 à 1600 cc) Min. A4	Classe 17 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A4	Classe 18 (+ de 2000 cc) Min. A4	Division S/R Min. A3 5Toutes cylindrées

Division Histo-Demo Toutes cylindrées – Licence minimale : R (VAS) , L ou 1 J-L

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : **"Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance"**.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à Le/...../2016 [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention **"Lu et approuvé"**)

Signature du pilote

Signature du copilote